



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Conventions de mise à disposition de
personnels municipaux

V_DEL_191218_41

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Christine JACOB à Stéphane GOMEZ
NADIA NEZZAR À NAWELLE CHHIB**

Membres absents :

**Kaoutar DAHOUM, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI,
Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Christine BERTIN,
Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN**

Rapport de Madame PRALY

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 14 décembre 2017 et du 15 novembre 2018, notre assemblée délibérante a autorisé Madame la Maire à signer des conventions de mise à disposition d'agents territoriaux auprès de différents établissements structurants à l'échelle de la commune.

Ces conventions de mise à disposition de personnels arrivant à expiration, je vous propose de les reconduire comme suit,

Partenaire	Grade/poste
CCAS pour 3 ans	1 conseiller socio-éducatif/directrice de l'action sociale et du CCAS

Partenaire	Grade/poste
CCAS (Foyer-Logement A. Croizat) pour 3 ans	2 agents sociaux

D'autre part, dans le cadre d'un partenariat avec l'Union locale sportive Léo Lagrange,

Partenaire	Grade/poste
Union locale sportive Léo Lagrange pour 1 an	1 attaché/Coordonnateur

En conséquence, je vous propose :

- de renouveler les conventions de mise à disposition de personnels ci-jointes ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative aux conditions et modalités de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis du comité technique en date du 18 décembre 2019 ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Josette Praly, conseillère municipale déléguée aux conditions de travail du personnel municipal et au dialogue social ;

Après avoir délibéré, décide :

- de renouveler les conventions de mise à disposition de personnels ci-jointes ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition .

Nombre de suffrage exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,



Madame la Maire,


Hélène GEOFFROY